



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Burundi

**Les contributions forcées continuent et
la liberté d'entreprise se rétrécit**

Rapport mensuel sur la gouvernance et les droits économiques et sociaux au Burundi

janvier 2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
0. INTRODUCTION.....	1
I. LES DROITS ECONOMIQUES A L'EPREUVE DU DENI DE JUSTICE	1
I.1. Une commerçante de la province Karusi victime de confiscation de ses deux camions et d'un dépôt des produits Brarudi	1
I.2. Un jeune investisseur assassiné en Mairie de Bujumbura et son épouse prise en bouc-émisnaire pour brouiller les pistes de l'enquête.....	2
I.3. Des Imbonerakure surpris en flagrant délit de vol dans les champs mais impunis.....	3
I.4. La police du chef-lieu de la province Makamba accusée de brutaliser les conducteurs de taxi-motos	3
I.5. Des arrestations en cascade des tenanciers de bistrots.....	4
I.6. 11 passagers dont des enfants et des élèves passent la nuit à la belle étoile chez un chauffeur d'un véhicule de transport au chef-lieu de la commune Makamba.....	4
II. DES CONTRIBUTIONS FORCEES, RANÇONNEMENTS, CORRUPTION ET USURE.....	5
II.1. Bras-de fer entre les propriétaires des restaurants du chef-lieu de la commune Ndava, province Mwaro, et l'administrateur communal.	5
II.2. Collecte de fonds destinés aux représentants du CNDD-FDD à la prière interconfessionnelle et au congrès du parti à Gitega.	5
II.3. Contraintes de contributions financières pour la construction des bureaux des provinces Muyinga et Rumonge.	6
II.4. Une amende sans quittance ou un rançonnement pur et simple ?.....	7
II.5. Le phénomène d'usure dit « Kumena amaso » se généralise	7
II.6. Le nouveau Directeur Général de la Regideso procède à un arrangement pour un cas de détournement de courant.....	8

III. DES SPECULATIONS FINANCIERES AUTOUR DE LA VENTE DU CIMENT BUCECO	8
IV. DROIT A L'EDUCATION : DES SUBSIDES SCOLAIRES INSUFFISANTS AUX CONDITIONS DE VIE DIFFICILES DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DU BURUNDI.9	
IV.1. Les directeurs des écoles à régime d'internat demandent la hausse des subsides alloués à la restauration	9
IV.2. Au moins 29 pertes d'emploi, 13 ouvertures d'action disciplinaire et 27 demandes d'explication à l'endroit des enseignants d'origine sociale « tutsi » et « hutu » membres de l'opposition politique en province Gitega.	10
IV.3. Arriérés de 5 mois de paiement du prêt-bourse à l'Université du Burundi.....	11
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	12

0. INTRODUCTION

Les droits économiques au Burundi se trouvent à l'épreuve du déni de justice. Les injustices sociales, les assassinats et le harcèlement contre les hommes et femmes d'affaires, le comportement criminel des Imbonerakure et des policiers, les exigences de contributions forcées, les rançonnements, la corruption et le phénomène d'usure sont le lot quotidien des Burundais.

Ce rapport du mois de janvier 2021 s'articule autour de quatre chapitres. Le premier parle du contexte économique qui est caractérisé par des injustices sociales, et parfois des crimes de sang dirigés contre des investisseurs économiques. Le second rapporte des faits de contributions forcées, de rançonnements, de corruption et d'usure dit « Kumena amaso » en Kirundi. L'avant dernier chapitre aborde des cas récurrents de spéculations sur fonds de corruption sur le commerce du ciment, BUCECO et le dernier s'appesantit un peu sur les défis qui hantent encore et toujours le secteur de l'enseignement public dont l'Université du Burundi.

I. LES DROITS ECONOMIQUES A L'EPREUVE DU DENI DE JUSTICE

I.1. Une commerçante de la province Karusi victime de confiscation de ses deux camions et d'un dépôt des produits Brarudi

Le Gouverneur de la province Karusi a commandité l'arrestation d'une commerçante du chef-lieu de sa province, Madame Cishahayo Théodésie, en date du 27 janvier 2020. La victime a été détenue au cachot du commissariat provincial de police. Ceci après un interrogatoire du procureur de la République, la soupçonnant de vouloir ensorceler le Gouverneur Mbarushimana Calinie. Cette accusation intervient après que ce dernier ait confisqué deux camions et le dépôt des produits Brarudi appartenant à la victime, il y a bientôt deux années. En date du 04 novembre 2018, la police avait saisi son premier camion qui contenait au moins 600 casiers et se trouve garé au commissariat provincial de police depuis lors. Le 20 décembre 2018, sur injonction du même Gouverneur de province, la police a fermé son dépôt Mega SSD qui contenait de nombreuses caisses de bière et d'autres produits Brarudi de différentes sortes. En juillet 2019, le Gouverneur lui a encore une fois confisqué un autre camion contenant 700 casiers

et se trouve à son tour garé depuis lors sur la position de police en commune Shombo, tout proche de la rivière Ruvubu.

I.2. Un jeune investisseur assassiné en Mairie de Bujumbura et son épouse prise en bouc-émissaire pour brouiller les pistes de l'enquête

Après la mort du jeune homme d'affaire Thierry Kubwimana, assassiné dans son lit dans la nuit du 24 au 25 novembre 2020, son épouse Christa Kaneza, 19 ans, mère d'un bébé de deux mois, a été détenue le 19 janvier 2021 au cachot de la Police Judiciaire de Bujumbura, et au commissariat municipal avant d'être transférée à la prison centrale de Mpimba. Le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye l'avait accusée sans preuves, et en violation du principe de la présomption d'innocence, d'être commanditaire de l'assassinat de son mari. Celui-ci avait travaillé dans une société russe d'exploitation des minerais et avait démissionné de son poste pour travailler sur son propre compte. Il venait de créer une société d'import-export. Des ténors du parti CNDD-FDD, avec de gros intérêts dans cette société auraient une main derrière cet assassinat ignoble pour éliminer un témoin gênant des malversations, du trafic et du blanchiment des fonds issus des transactions. Des enquêtes plus approfondies éclaireraient sur la disparition de ce jeune homme d'affaire, mais des preuves qui démontrent l'intention de brouiller les enquêtes et l'implication du Service Nationale de Renseignement dans cette affaire, semblent évidentes.



Photo de Madame Christa Kaneza au milieu des présumés assassins de son mari Thierry Kubwimana.

I.3. Des Imbonerakure surpris en flagrant délit de vol dans les champs mais impunis

Au moment où la population se lamentait contre des vols récurrents dans leurs champs, les veilleurs de nuit de la colline Gabiro-Ruvyagira, commune Rugombo, province Cibitoke ont surpris dans la nuit du 15 janvier 2021, des miliciens Imbonerakure en train de voler dans un verger de manguiers et en ont blessé deux, au moment où d'autres avaient réussi à prendre la fuite. « *Le groupe de voleurs avait rempli dix sacs de mangues et deux seulement d'entre eux ont été attrapés* », raconte un des veilleurs sur le lieu. Le responsable collinaire de ces miliciens Imbonerakure s'est chargé d'évacuer les deux voleurs qu'il est allé faire soigner dans un lieu inconnu. Alors que les victimes de vol avaient reconnu leurs voleurs, le vol flagrant a été couvert d'impunité. Personne n'a été inquiété de ce crime. Aucune enquête n'a été diligentée. Les deux Imbonerakure blessés n'ont pas été poursuivis.

I.4. La police du chef-lieu de la province Makamba accusée de brutaliser les conducteurs de taxi-motos

Depuis le 20 janvier 2021, la police du chef-lieu de la province Makamba était en conflit avec des conducteurs de taxi-motos. Le conflit a commencé quand un policier exigeant des pots de vin avait tenté de saisir une moto au parking du chef-lieu de la province. Suite à la résistance de la victime et ses collègues de métier, le policier avait tiré en l'air, ce qui avait alerté le commissaire provincial qui avait ordonné aux policiers d'arrêter toutes les motos. Depuis lors, une chasse à l'homme avait commencée. Aucune moto n'avait la liberté de circulation locale. Les policiers saisissaient toutes les motos y compris celles garées dans les ménages et les embarquaient à destination du commissariat provincial de police.

« *Je ne peux plus oser sortir ma moto de ma chambre alors je l'ai achetée pour me servir de déplacement car je travaille à plus de 15 kilomètres de chez-moi* », expliquait fâché un directeur d'une école contacté. Les parents abonnés aux taxis-motards pour le déplacement scolaire de leurs enfants avaient les mêmes lamentations.

Une maman enceinte qui allait à l'hôpital Makamba pour échographie se disait elle aussi consternée par cette situation : « *Moi j'habite à 5 kilomètres de l'hôpital. Je croyais prendre une moto pour aller faire mon examen d'échographie, mais voilà que j'ai mis plus de 3 heures pour*

arriver à l'hôpital. Je ne vois pas comment refaire la même distance à pied ». Au moins trois personnes ont été blessées jusqu'à la fin du mois, lors des échauffourées entre la police et les conducteurs des motos.

I.5. Des arrestations en cascade des tenanciers de bistrots

Au moins 5 vendeurs de bistrots : Muco Ange Narcisse, Ruzocimana Emmanuel, Niyukuri Janvier, Habarugira Daphrose et Ninezereza Faustine ont été arrêtés samedi le 06 janvier 2021 au chef-lieu de la province Makamba. Deux autres, Nindamutsa Francine et Dorne Muhorakeye ont été appréhendés au chef-lieu de la commune Nyanza-Lac, la même date. Tous étaient accusés par la police d'avoir revu à la hausse les prix des produits Brarudi entre 400 et 700 francs par bouteille. Ces tenanciers de bars dénonçaient leurs arrestations injustes, étant donné qu'ils ne faisaient qu'exécuter les ordres provenant de leurs chefs respectifs. Ils ont été libérés le 09 janvier 2021 après avoir payé chacun une amende de 100 000 FBU. Ces sanctions n'avaient été appliquées que dans cette partie du pays, alors que les hausses des prix des produits Brarudi avaient eu lieu presque partout dans le pays, lors des jours de fête du nouvel an.

I.6. 11 passagers dont des enfants et des élèves passent la nuit à la belle étoile chez un chauffeur d'un véhicule de transport au chef-lieu de la commune Makamba.

Accusé de mauvais stationnement, le commissaire communal Prospère Kazungu a arrêté le chauffeur avec tous les passagers à bord du véhicule. Il a ordonné au chauffeur de mettre le véhicule au commissariat communal de police de Makamba. Les 11 passagers à bord ont demandé de prendre leurs bagages et de chercher un autre véhicule, mais le commissaire communal a catégoriquement refusé. Il était 7 heures 30 minutes du matin, le véhicule a été libéré à 18 heures après avoir payé une amende de 50 000 FBU. La faute commise par le chauffeur avait affecté tous ses clients. Certains de ces derniers étaient des élèves, d'autres des familles qui se rendaient à Gitega et Bururi. Ils ont passé la nuit chez le chauffeur du véhicule au quartier Nyaburumba du chef-lieu de la commune Makamba.

II. DES CONTRIBUTIONS FORCEES, RANÇONNEMENTS, CORRUPTION ET USURE

II.1. Bras-de fer entre les propriétaires des restaurants du chef-lieu de la commune Ndava, province Mwaro, et l'administrateur communal.

L'administrateur de la commune Ndava, province Mwaro a exigé aux tenanciers des restaurants situés au chef-lieu de sa commune de payer chacun un montant de 500FBU par jour, à verser sur les comptes de la commune. Les concernés comprenaient mal cette exigence qui s'ajoutait à la taxe annuelle de 10 000FBU. Ils ont ainsi entamé une grève de mécontentement en suspendant leurs activités depuis le 11 janvier 2021 pour exiger la levée de cette mesure.

II.2. Collecte de fonds destinés aux représentants du CNDD-FDD à la prière interconfessionnelle et au congrès du parti à Gitega.

Des Imbonerakure et chefs collinaires en province Cibitoke s'étaient réveillés tôt le matin du 20 janvier 2021 pour procéder à la collecte des fonds, maison par maison, pour « aider » les représentants du parti CNDD-FDD à la prière interconfessionnelle du 21 au 23 janvier 2021 et au congrès extraordinaire qui a eu lieu le 24 janvier 2021. Chaque ménage avait l'obligation de contribuer à hauteur d'au moins 1 000FBU. Les collecteurs avaient inondé les marchés, les boutiques et les magasins qui avaient de leur côté l'obligation d'aller au-delà de la contribution par ménage jusqu'au moins à 10 000FBU. Dans les marchés, ils menaçaient ceux qui hésitaient à s'exécuter de leur retirer le droit d'exploiter leurs lieux de vente. En plus les contributeurs ne recevaient aucune pièce justifiant le paiement. Selon les dires des collecteurs, l'argent collecté était acheminé chez le secrétaire communal du parti qui à son tour transférait le montant au secrétaire provincial. L'argent devrait en plus être envoyé en province Gitega, pour la réservation des hôtels qui allaient accueillir les congressistes. Les opérations de collecte étaient serrées surtout dans les communes Rugombo, Buganda, Murwi et Mugina.

II.3. Contraintes de contributions financières pour la construction des bureaux des provinces Muyinga et Rumonge.

Les exigences de contributions financières pour la construction des bureaux des provinces Muyinga et Rumonge s'intensifient et la collecte se maximise de plus en plus.

En province Muyinga, l'administrateur de la Commune Gashoho, Madame Kabatesi Faousia, par le biais du responsable communal du parti CNDD-FDD, Monsieur Jean Petit, a ordonné la collecte maximale des contributions en vue de faire parvenir une enveloppe bien garnie au Cabinet du Gouverneur ou au compte bancaire de la Province. Notre source, basée en Commune Gashoho nous indique qu'au niveau des écoles, par exemple, chaque écolier/élève est contraint de payer une somme de 1000 FBU chacun. Cette somme s'ajoute à une contribution également fixée à 1000 FBU par ménage. Ce dernier paie pour ses enfants à l'école et s'acquitte en plus de 1000FBU.

Au cours d'une réunion organisée par le Responsable communal du parti présidentiel, les leaders communautaires appelés communément « *Abaremeshakiyago* », étaient sommés de contribuer chacun(e) une somme minimale de 5.000 FBU.

Au lieu de livrer des preuves de paiement comme des reçus bien scellés, les percepteurs se contentent de lister sur des feuilles volantes les noms de payeurs. Ce cas illustratif de contributions forcées de la Commune Gashoho fait suite à celui relaté précédemment sur le personnel enseignant de la DPEFTP Muyinga. Notre source d'information nous dit encore que les salariés, sur toute l'étendue de la Province Muyinga et sans distinction aucune s'acquitteront de ces contributions trimestriellement. Une autre source indique que Blaise-Pascal Misago, Directeur Provincial de l'Enseignement, Formation Technique et Professionnelle à Muyinga avait déjà adressé une demande d'explication nominative aux enseignants n'ayant pas encore libéré les sommes exigées pour la construction du Bureau provincial.

En province Rumonge, la population et les fonctionnaires de l'Etat disent qu'ils n'en peuvent plus. Les responsables des services publics avaient informé le personnel en leur disant que chaque fonctionnaire de l'Etat avait l'obligation de payer au moins 20000FBU. La population de 18 ans et plus avait déjà commencé le paiement de 2000FBU par individu, au moment où chaque ménage contribue aussi à hauteur de 2000FBU.

Des jeunes Imbonerakure avaient été placés sur tous les parkings de la ville de Rumonge, munis de reçus pour collecter la contribution fixée par catégorie de transporteur. *« C'est la troisième fois en moins de deux années qu'on nous demande de contribuer pour construire ce bâtiment provincial, mais nous nous étonnons que les travaux avancent lentement. Sous le Gouverneur précédent, les habitants avaient contribué à hauteur de 2000FBU par ménage. Les enseignants avaient été contraints à fournir chacun au moins deux sacs de ciment, mais jusqu'à présent, les travaux ne sont qu'au niveau de la fondation et des colonnes »*, s'indignent les habitants. Les autorités menacent de priver de tous les services administratifs celui qui ne s'acquittera pas de sa contribution.

II.4. Une amende sans quittance ou un rançonnement pur et simple ?

En province Bujumbura, précisément dans les communes Kabezi, Kanyosha et Isare, les conducteurs des taxi-motos se lamentent et dénoncent des amendes exorbitantes, non justifiées, exigées par la police. Cette dernière procède d'abord par la saisie des documents et ensuite par confiscation des motos.

Les motos saisies sont conduites à différents postes de polices. Pour les récupérer, les propriétaires se retrouvent dans l'obligation de payer une somme allant de 40.000FBU à 50.000FBU sans quittance. En plus, ils reçoivent l'ordre de payer au moins 500FBU par jour pour le compte de la sécurité de leur travail. Des jeunes Imbonerakure sont chargés de la collecte de ces fonds, déplore un motard de la commune Isare.

II.5. Le phénomène d'usure dit « Kumena amaso » se généralise

La crise économique en cours dans le pays a amplifié le phénomène d'usure. Des gens en impossibilité de se nourrir ou de répondre à des besoins de première nécessité cherchent désespérément des prêts chez les plus nantis et ces derniers leur exigent des taux d'intérêt abusif. Ce phénomène est observé partout dans le pays où des fonctionnaires en mal de joindre les deux bouts du mois sont obligés de demander des prêts pour les rembourser avec les intérêts parfois doubles. Le phénomène est aussi une triste réalité dans les campagnes et commence à avoir des conséquences graves sur la cohabitation pacifique.

A titre d'illustration, en province Muyinga, la seule commune Muyinga avait déjà connu plus de 70 cas d'usure. Dans d'autres quartiers ou collines, l'administration communale est souvent

appelée à trancher sur des cas litigieux, notamment ceux des usuriers qui s'observent ces derniers jours. En Zone Rugari, il y a des familles qui se sont exilées en Tanzanie suite aux problèmes liés au phénomène dit « *Kumena amaso* ». Pourtant, l'article 299 de la Loi N° 1/05 du 22 avril 2009 portant révision du Code Pénal punit sévèrement ce crime.

II.6. Le nouveau Directeur Général de la Regideso procède à un arrangement pour un cas de détournement de courant

Au cours d'une descente de travail, le Directeur Général de la Regideso, Dr Ir Major Jean Albert Manigomba a lui-même constaté, en date du 25 janvier 2021, une fraude au niveau d'un pylône qui alimente la société Lumitel, situé à la 4ème avenue du quartier Kavumu, zone Kamenge, commune Ntakangwa, en Mairie de Bujumbura. Le câble qui alimentait les moteurs du pylône de l'antenne Lumitel n'était pas connecté au compteur Cashpower de la Regideso. Le montant de la fraude était estimé à plus de 25 millions de francs burundais, sur une période de 10 mois.

Dans un entretien entre les Directeurs Généraux de la Regideso et de la Société Lumitel, en date du 26 janvier 2021, le Directeur Général de Lumitel, Nguyen Huy Tan a assumé les erreurs commises par les agents de son entreprise dans l'alimentation en électricité du pylône. Il a présenté des excuses auprès du Directeur Général de la Regideso et s'est engagé à régulariser toute la facture liée à cette erreur. L'opinion s'interroge sur l'issue de ce dossier de franchise contre la société Lumitel.

III. DES SPECULATIONS FINANCIERES AUTOUR DE LA VENTE DU CIMENT BUCECO

Le commerce du ciment BUCECO ne cesse de poser des problèmes dans le pays malgré le semblant d'implication des pouvoirs publics pour en trouver des solutions. Le respect du prix officiel d'un sac de ciment (de 24 500FBU) est devenu un défi presque partout dans le pays.

Au marché de Rumonge en province Rumonge, des stocks de ciment étaient pleins, mais nous y avons trouvé moins de clients. D'après les commerçants contactés, le prix d'un sac de ciment de 50kg coûte 28 000FBU. Il a été revu à la baisse d'au moins 2 000FBU car, au mois de décembre dernier, il coûtait 30 000FBU. Les autorités administratives laissent faire. Ce commerce est couvert de beaucoup de corruption, et des autorités publiques sont impliquées dans l'exportation illégale de ce produit en Tanzanie et en République Démocratique du Congo.

En province Mwaro, le ciment dans le stock de la BUCECO se vend à 24 500FBU le sac, mais les stocks se vident dans un court délai. Les commerçants qui s'en procurent les revendent à au moins 27 000FBU le sac. Quand le stock se vide, le prix revient à plus de 30 000FBU. Un certain Ruvyogo, membre influent du parti au pouvoir fait la pluie et le beau temps dans ce commerce de ciment BUCECO.

En province Gitega, le ciment devient un produit rare et cher. Quand il est disponible, un sac de qui doit officiellement coûter 24 500FBU revient à 35 000FBU, et ce n'est pas n'importe quel client qui en bénéficie. Il faut être membre influent du parti au pouvoir. Certains font des stocks spéculatifs chez eux pour les vendre à des prix élevés. Cela se fait au vu et au su de l'administration et de la police.

Accusant les commerçants de faire des spéculations dans la vente de ce produit, le Gouverneur a sélectivement fermé les magasins. Ceux des commerçants non membres du CNDD-FDD ont été seulement touchés par cette mesure.

IV. DROIT A L'EDUCATION : DES SUBSIDES SCOLAIRES INSUFFISANTS AUX CONDITIONS DE VIE DIFFICILES DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DU BURUNDI

IV.1. Les directeurs des écoles à régime d'internat demandent la hausse des subsides alloués à la restauration

Au moment où les frais scolaires par trimestre ont été revus à la hausse, passant de 15 000FBU à 45 000FBU, les élèves et leurs directeurs dans les écoles à régime d'internat dénoncent l'insuffisance des subsides accordés par l'Etat du Burundi. Ces derniers sont en effet calculés à hauteur de 800 FBU par élève et par jour. « *Les prix des produits vivriers ont grimpé, ce montant est très insuffisant* », estime un directeur contacté en province Mwaro. « *On nous sert une très petite quantité de nourriture au réfectoire et nous crevons de faim* », se lamente un élève.

Au début du deuxième trimestre de cette année scolaire 2020-2021, des écoles n'avaient pas encore obtenu les subsides de l'Etat et leurs directeurs avaient été contraints de faire recours aux crédits pour pouvoir nourrir leurs élèves. Or, les commerçants profitent pour spéculer sur leurs bénéfices lorsqu'ils fournissent à crédit.

En plus de ce problème de subsides, des écoles publiques à régime d'internat manquent cruellement de matelas en bon état. Les élèves dorment à même le sol sur des morceaux de matelas usés. C'est le cas des élèves des lycées Kirundo, Mukenke et ITABU Kigozi en province Kirundo.

IV.2. Au moins 29 pertes d'emploi, 13 ouvertures d'action disciplinaire et 27 demandes d'explication à l'endroit des enseignants d'origine sociale « tutsi » et « hutu » membres de l'opposition politique en province Gitega.

Le Directeur Provincial de l'Enseignement (DPE) en province Gitega, en collaboration avec des directeurs d'écoles membres du CNDD-FDD, est accusé d'user de tous les moyens pour avoir des raisons de chasser de la ville de Gitega tous les enseignants d'origine sociale tutsi et hutu non membres du parti au pouvoir, dans le but de les remplacer par des Imbonerakure prestant dans les écoles des communes rurales. Ainsi, ces directeurs créent des conflits avec les enseignants concernés et en profitent pour les sanctionner. Au cours du 1^{er} trimestre de cette année scolaire 2020-2021, au moins 13 ouvertures d'action disciplinaire ont été adressées aux victimes. Pendant les deux premières semaines du 2^{ème} trimestre, au moins 27 demandes d'explication avaient été adressées aux enseignants car absents ou en retard le premier jour de la rentrée. Et ces demandes d'explication ne concernaient pas les enseignants membres du parti au pouvoir dans les mêmes situations. Le DPE menace ainsi les victimes de les muter vers des écoles des communes rurales.

Lors du récent redéploiement, il était prévu que les redéployés reviendraient à leurs postes d'attache au fur et à mesure que les places seront disponibles. Curieusement, les nouveaux recrues qui sont des Imbonerakure reçoivent des places en ville au lieu de ramener les redéployés dont la plupart sont de vieilles dames, des veuves et certains avec des maladies chroniques.

Signalons qu'au moins 29 enseignants ont préféré perdre l'emploi, préférant ne pas se rendre à leurs postes suite à leur santé et leur sécurité.

IV.3. Arriérés de 5 mois de paiement du prêt-bourse à l'Université du Burundi

Plus de 5 mois viennent de s'écouler sans que les étudiants de l'Université du Burundi touchent leur prêt-bourse. Ils vivent une situation difficile étant donné que c'est ce prêt-bourse qui les aide à survivre et à se procurer de ce dont ils ont besoin au quotidien.

Les étudiants externes sont les plus touchés par cette situation. *« J'ai été expulsé de ma maison pour n'avoir pas pu payer mon loyer »*, nous confie un étudiant contacté au campus Rohero. Selon un professeur de l'Université du Burundi, les absences dans les auditoriums se sont multipliées.

Le paiement du prêt-bourse est en application depuis l'année académique 2017-2018. *« Tout bénéficiaire devra le rembourser dès qu'il exerce un emploi et/ou une activité génératrice de revenu. Celui-ci reste tenu à l'obligation de rembourser la totalité du montant perçu même s'il n'a pas terminé ses études ou s'il lui a été retiré suite au manquement du contrat signé. Le remboursement minimal sera fixé à 10 % de son revenu »*, précise le contrat de prêt-bourse entre étudiant et l'Université. Il est payé par tranche de trois mois.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis 2015, les faits se répètent et se ressemblent. La réponse n'a pas changé malgré la venue d'un nouveau leadership au sommet de l'Etat. La continuation du système explique la situation. Les discours d'apaisement se superposent avec d'autres discours et faits qui nuisent. La vie socio-économique des Burundais est minée par des injustices sociales, des crimes de sang dirigés contre des investisseurs économiques, des faits de contributions forcées, de rançonnements, de corruption et d'usure, des cas récurrents de spéculations sur fonds de corruption sur le commerce de certains produits stratégiques dont le ciment BUCECO. Des défis immenses hantent le secteur de l'éducation de la base au sommet, l'Etat du Burundi n'étant pas à mesure d'en trouver des solutions à cause de la corruption qui détruit lentement et sûrement l'économie nationale.

Compte tenu de tout ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Au Gouvernement du Burundi :

- De poursuivre les agents de l'Etat qui se rendent coupables de crimes économiques;
- De mettre fin aux contributions forcées, aux rançonnements, au phénomène d'usure et spéculations financières diverses ;
- De revoir à la hausse les subsides accordés aux écoles à régime d'internat et améliorer les conditions de vie dans les dortoirs ;
- D'arrêter les harcèlements et les persécutions à l'endroit d'une partie des enseignants qualifiés à tort et à raison d'opposants politiques ;
- De débloquer le prêt-bourse des étudiants de l'Université du Burundi pour leur permettre de vaquer tranquillement à leur noble mission.

A la population burundaise:

- De ne pas céder à la panique et à la terreur qu'impose le pouvoir du CNDD-FDD ;
- De prendre leur courage par deux mains et revendiquer pacifiquement le respect de leurs droits et libertés.